

Excusés: Ms CHOUTEAU, GUEGNARD, DUVEAU, PIVERT, VACHER, DUGUE, LE BARS, GAUTIER.

Etaient présents : Mes ROUGIER, ROCHER, BRIERE, TAUBIN, DENIS, RIPOCHE, HORREAU, MARTIN, Ms BILLY, SILVESTRE, AULAS, BODINEAU, RENO, MILLET, PERDRIEAU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, CLEMOT, SECHET, BONNIN, DOLBOIS, BARRE, THAREAU, MOUSSEAU, POURCHER, PIRON, CAMUS, VAILLANT.

SCOT Loire Layon Lys Aubance : Approbation des polarités et des enjeux du PADD

Monsieur PIRON indique que suite à la réunion du conseil communautaire du 2 septembre dernier, il convient d'approuver les polarités du SCOT ainsi que les enjeux du PADD. L'enjeu de cette hiérarchisation est d'adopter un cadre permettant à chaque communauté de communes de définir son projet d'aménagement du territoire et d'organiser ainsi son développement sur une échelle de dix à quinze ans. Comme évoqué au dernier conseil, il est proposé de retenir THOUARCE comme polarité principale. Le choix de la commune de Thouarcé s'explique en raison des nombreux équipements et services qui sont équivalents à une commune de plus de 3 000 habitants (ex : deux collèges, gendarmerie, trésorerie, services médicaux et para médicaux, piscine couverte, grande surface alimentaire, bibliothèque intercommunale...etc.). Pour les polarités secondaires, il est proposé de retenir BEAULIEU SUR LAYON parce qu'elle dispose d'un fort potentiel de développement économique (Anjou Actiparc) et MARTIGNE-BRIAND parce qu'elle dispose de plusieurs équipements et services dont profitent les habitants des communes voisines périphériques. En effet, l'argument démographique ne peut être à lui seul un critère de détermination de ces polarités secondaires.

En ce qui concerne les enjeux, il s'agit de ceux évoqués le 2 septembre dernier. Monsieur PIRON rappelle qu'il ne faut pas tomber dans le piège de vouloir tout mettre dans le SCOT. En y intégrant des éléments hors sujet, le SCOT aura moins de sens et surtout, il sera le support juridique idéal pour tout type de contentieux.

Il ajoute que le SCOT est un document d'approche géographique et non pas un catalogue de bonnes intentions. Il précise que les PLU devront être rendus compatibles avec le SCOT.

Monsieur MOUSSEAU indique qu'il a bien compris la nécessité de hiérarchisation entre les communes. Toutefois, son conseil municipal ne saisit pas bien les conséquences liées à cette hiérarchisation.

Par ailleurs, il souhaite que les communes hors polarités puissent continuer à accueillir des entreprises dans les zones artisanales et que cela soit inscrit dans le PADD. Monsieur PIRON est favorable à cet ajout. De même, Monsieur MOUSSEAU indique que les équipements et les services doivent être renforcés à la fois sur les polarités mais aussi dans les communes. Monsieur DOLBOIS souhaite également connaître les conséquences de cette hiérarchisation pour sa commune qui a une pression foncière importante et qui doit continuer à se développer.

Monsieur PIRON rassure les élus en prenant comme exemple le contrat territorial de l'Habitat qui est loin de centraliser l'ensemble des projets sur les 3 polarités. Pour autant, un SCOT sans polarités n'existe pas. Il ajoute qu'on ne sait préjuger aujourd'hui des conséquences de ces choix. En effet, il y a des domaines que les collectivités maîtrisent comme le foncier et le logement mais d'autres non, comme le choix d'une entreprise pour son implantation dans une commune plutôt qu'une autre.

Monsieur MOUSSEAU et Madame RIPOCHE s'inquiètent des conséquences de la concentration des équipements et des services sur les polarités à long terme.

Monsieur PIRON indique qu'il serait dommage de ne pas envisager un développement des services sur la commune de Beaulieu sur Layon compte tenu du potentiel de l'Anjou Actiparc.

Monsieur MOUSSEAU souhaiterait que les objectifs du PADD laissent une marge de manœuvre dans le développement des communes hors polarités.

Monsieur PIRON indique qu'il faut éviter deux erreurs : l'excès de concentration et l'atomisation totale.

Taxe d'habitation : vote des abattements suite à la réforme de la fiscalité

Monsieur PIRON rappelle que la fiscalité locale a connu une réforme d'envergure en 2009 et que la mise en œuvre de cette réforme concerne notamment le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation vers les communes et la communauté de communes.

Face à ce transfert, la Communauté a la possibilité de voter une politique d'abattements. Pour mémoire, il rappelle que le Conseil Général avait jusqu'en 2010 une politique d'abattements plutôt favorable (10% d'abattements à la base, 15% d'abattements pour 2 personnes à charge et 20% pour 3 personnes et plus). Les élus ont donc plusieurs possibilités :

- reconduire la politique d'abattements du Conseil Général,
- reconduire la politique d'abattements de la Commune de Thouarcé (0% d'abattement général, 10% d'abattement pour 2 personnes à charge, 20% pour 3 personnes et plus),
- reconduire la politique d'abattements de Champ sur Layon (0% d'abattement général, 15% d'abattement pour 2 personnes à charge et 20 % pour 3 personnes et plus),
- adopter les abattements obligatoires soit 0% d'abattement général, 10% d'abattement pour 2 personnes à charge et 15% pour 3 personnes et plus (les 10 autres communes de la Communauté ont cette politique).

Pour aboutir au meilleur choix, Monsieur PIRON précise qu'il y a deux impacts à mesurer : l'impact pour le contribuable et l'impact pour les finances de la Communauté de Communes.

Monsieur RENOU indique qu'il a travaillé en collaboration avec Monsieur LE BARS qui ne pouvait être présent. Il précise que de nombreuses simulations ont été réalisées à la fois pour mesurer l'impact pour le contribuable et sur la ressource de taxe d'habitation. Les simulations du Trésor Public et de la Communauté de Communes sont actuellement contradictoires. Il faut encore retravailler les chiffres.

Monsieur PIRON propose que Madame PERHIRHIN puisse fournir les éléments chiffrés aux communes dès qu'ils seront certains. Il propose que Messieurs LE BARS et RENOU poursuivent leur travail avec un objectif de privilégier la plus grande stabilité pour le contribuable¹. Parmi les éléments à se faire confirmer, il y a la compensation par l'Etat de la politique d'abattements.

Anjou Actiparc du Layon à Beaulieu sur Layon : choix des entreprises pour la réalisation de la seconde tranche

Monsieur PIRON indique que dans le cadre de la convention de mandat passé avec la SODEMEL, une consultation pour la seconde tranche de travaux a été lancée en août dernier. Le cabinet CHAUVEAU ROUSSEL, maître d'œuvre de la SODEMEL pour cette opération a réalisé l'analyse des offres. Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

Mémoire technique : 30%

Délais d'exécution : 10%

Montant de l'offre : 60%

Le marché comporte une tranche ferme (desserte interne principale, travaux sur l'axe Angers-Cholet, giratoire sur voie de contournement), une tranche conditionnelle 1 (reprise du bassin tampon, voie de contournement au nord du rond-point), une tranche conditionnelle 2 (voie de contournement au Sud du rond point).

Les offres indiquées ci-dessous comprennent les deux tranches conditionnelles.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie avant le conseil communautaire pour émettre un avis.

01 - Terrassement, assainissement, voirie, réalisation d'un giratoire

Estimation de CHAUVEAU ROUSSEL	1 521 209.50 € HT	
<i>Entreprise</i>	<i>Offre HT</i>	<i>Différence</i>
TTPL (base)	1 022 316.48 €	-48.8%
LAHAYE (base)	1 059 196.42 €	-43.6%
TPPL (variante)	947 679.63 €	-60.5%
LAHAYE (variante)	976 882.60 €	-55.7%

¹ Au regard des derniers éléments connus, la compensation par l'Etat ne prend en compte que de façon très partielle la politique d'abattements de taxe d'habitation. Par conséquent, l'hypothèse la plus favorable pour le contribuable autrement dit la reconduction de la politique du Conseil Général représente une perte de ressources de 150 000 € par an. Par conséquent, Messieurs LE BARS et RENOU étudient d'autres hypothèses et le sujet sera de nouveau évoqué lors du conseil communautaire du 15 octobre.

Il précise que la Commission des Marchés à Procédure Adaptée propose de retenir l'entreprise TPPL avec sa variante pour un montant de 947 679.63 € HT.

02 - Réalisation d'une conduite AEP et d'une conduite de défense incendie branchée sur un surpresseur

Estimation de CHAUVEAU ROUSSEL	63 982 € HT	
<i>Entreprise</i>	<i>Offre HT</i>	<i>Différence</i>
SAS BOUCHET TP	42 061.44 €	-52.1%
HUMBERT	47 634.50 €	-34.3%
CARCON	50 563.50 €	-26.5%
ETDE	58 809 €	-8.7%
CISE TP	62 110 €	-3%

Monsieur PIRON indique que la Commission des Marchés à Procédure Adaptée propose de retenir l'entreprise BOUCHET TP pour un montant de 42 061.44 € HT.

03 - Réalisation des espaces verts

Estimation de François TAVERNIER, Paysagiste	186 050.10 € HT	
<i>Entreprise</i>	<i>Offre HT</i>	<i>Différence</i>
CHUPIN (Saint Germain sur Moine)	144 458.75€	-28.7%
BAUGEOIS	157 825.45€	-17.8%
GOUJEON	164 118.38€	-13.3%
ISS	195 540.31€	+4.8%
EDELWEISS	227 997.50€	+18.4%

La Commission des Marchés à Procédure Adaptée propose de retenir l'entreprise CHUPIN pour un montant de 144 458.75 € HT.

L'ensemble du marché estimé à 1 771 241.60 € HT est finalement de 1 134 199.82 € HT soit -56 %

Etude sur le personnel : choix d'un prestataire pour l'animation des groupes de travail

Monsieur DOUGE indique que dans le cadre de la poursuite de l'étude sur le personnel, des groupes de travail composés d'élus et d'agents vont se réunir d'ici la fin de l'année.

Pour animer ces groupes de travail, il a été proposé de faire appel à un prestataire spécialisé.

Une consultation a été lancée en ce sens et 2 prestataires ont déposé une offre :

	Prix HT
JV EMERGENCE	6000 €
CABINET FRANCOIS LAMOTTE	11 000 €

La Commission des Marchés à Procédure Adaptée propose de retenir JV EMERGENCE pour un montant de 6 000 € HT.

Monsieur DOUGE indique qu'il va falloir développer l'information et l'échange sur ce dossier. Il propose d'aller dans les conseils municipaux avec d'autres élus du comité de pilotage pour expliquer la démarche.

Micro-crèche à Martigné-Briand : choix d'un architecte, choix d'un bureau de contrôle

Pour l'aménagement du pavillon situé 2, Avenue de Fline à Martigné-Briand, une consultation a été lancée auprès d'architectes pour chiffrer les travaux à réaliser et équipements à acquérir, faire le suivi des travaux.

Sophie SEIGNEURIN	11.70% avec une estimation de travaux entre
-------------------	---

	60 000€ et 70 000€
Agence 3 D	Pourcentage selon le montant des travaux : 16% si travaux inférieurs à 50 000€, 14% si travaux entre 50 000 € et 70 000€, 12% si travaux entre 70 000€ et 90 000€

La Commission des Marchés à Procédure Adaptée propose de retenir Sophie SEIGNEURIN pour un pourcentage de rémunération de 11.70% avec une estimation de travaux entre 60 0000 € et 70 000 € soit entre 7020 € et 8 190€ de rémunération.

Une consultation a également été réalisée auprès des bureaux de contrôle.

APAVE	1145 € HT
SOCOTEC	3640€ HT

La commission des marchés à procédure adaptée propose de retenir l'APAVE pour un montant de 1145€HT.

Salle du Layon : choix des prestataires pour l'équipement sportif, l'équipement cuisine, l'équipement tables et chaises

Monsieur PIRON propose d'ajourner ce point pour lequel les élus de la commission sport vont aller voir le matériel en amont.

Dépôt d'un dossier de Pôle d'Excellence Rurale pour le Musée de la Vigne et du Vin

Monsieur PIRON propose d'ajourner ce point qui demande à être retravaillé par le groupe de travail composé d'élus, de membres de l'association du Musée et des services de la conservation départementale, du Conseil Général, de la DRAC.

Questions diverses

Poste interbibliothèques

Monsieur NORMANDIN indique que la prise de poste de Caroline PLARD s'est très bien passée et qu'elle a pris contact avec les écoles pour organiser les accueils de classe.

Initiatives Emploi

Monsieur THAREAU indique que le bilan au 30 juin supérieur à l'année. Pour autant, il reste des inquiétudes sur les nouveaux dispositifs externes de baisse de charges qui font du tort à l'activité de l'association.

Vendanges

Monsieur PIRON interroge Monsieur MILLET sur les difficultés de recrutement de personnel saisonnier pendant les vendanges. Monsieur MILLET indique que les viticulteurs sont en relation permanente avec Pôle Emploi.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

NE PEUT voter la reconduction de la politique d'abattements de taxe d'habitation du Conseil Général au regard de l'impact financier que cela occasionne pour la Communauté de Communes, S'ENGAGE à prendre une délibération ultérieure, au regard des nouvelles simulations financières qui sont réalisées avec des abattements moins importants que ceux du Conseil Général.

AUTORISE la SODEMEL à signer les marchés de travaux pour l'Anjou Actiparc du Layon à Beaulieu sur Layon, conformément à la convention de mandat, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 Terrassement, assainissement, voirie, réalisation d'un giratoire: **TPPL : 947 679.63 € HT (variante)**

Lot 2 Réalisation d'une conduite AEP et d'une conduite de défense incendie branchée sur un surpresseur: **SAS BOUCHET TP : 42 061.44 € HT**

Lot 3 Réalisation des espaces verts : **CHUPIN : 144 458.75 € HT**

PRECISE que le montant des marchés comprend les deux tranches conditionnelles.

ACCEPTTE l'offre de JV EMERGENCE pour un montant de 6 000 € HT pour l'animation des groupes de travail pour l'étude sur le personnel.

ACCEPTTE l'offre de Sophie SEIGNEURIN avec un forfait de rémunération de 11.70% pour une estimation de travaux entre 60 000 € et 70 000 € HT,

AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement.

ACCEPTTE l'offre de l'APAVE à hauteur de 1 145 € HT pour une mission de contrôle des installations électriques et de l'accessibilité handicapés pour l'aménagement du pavillon situé 2, Avenue de Fline à Martigné-Briand.